



République Française

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos**

*Séance du Vendredi 29 novembre 2019*

**Nombre de membres** : 19  
**En exercice présents** : 15  
**Nombre de votants** : 18

**Date de convocation** : 22 novembre 2019

Le vingt-neuf novembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

**Étaient présents** : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Frédéric NADAL, Marie-Christine PORCHEZ, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, Mme Sabine THOMAS, Lionel VERNET, Thierry FABRE, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC,

**Absents représentés** : Franck SALVAGNAC (pouvoir à M. Pascal DELIEUZE), Mme Fabienne DRON-MAILLARD (pouvoir à Mme Marie-Christine PORCHEZ), David HORNSBY (pouvoir à M. Guilhem DURAND),

**Absents excusés** : Mme Chantal COMBACAL,

**Secrétaire** : Mme Sandrine BRUSQUE

### PROGRAMME DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2020 (TRANCHE 7) DEMANDE DE SUBVENTION A HERAULT ENERGIES

**VU** la nécessité de continuer à remplacer les lanternes Sodium Haute Pression (SHP) par la technologie LED plus économique et plus écologique,

**VU** l'inventaire des travaux à réaliser pour la tranche n°7 de rénovation de l'éclairage public communal réalisé en concertation avec les services municipaux et les statistiques d'interventions de la Régie municipale Gignac Energie et dont le montant estimatif est de 19 424.00 € HT soit 23 308.80 € TTC.

**CONSIDERANT** que ces travaux de rénovation sont éligibles à une subvention octroyée par Hérault Energies et pouvant représenter jusqu'à 75 % du budget global de l'opération, plafonné à 18 000 € HT

***Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **APPROUVE** le budget estimatif du programme de rénovation de l'éclairage public 2020 pour un montant de 19 424.00 € H.T soit 23 308.80 € TTC,
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention la plus conséquente possible auprès d'Hérault Energies ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire,**

**Pascal DELIEUZE**

Transmission au représentant de l'État le 03/12/2019  
Affichage / Publication le 03/12/2019

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
À Saint-Jean-de-Fos, le 03/12/2019

Signé : Le Maire